

### *Initiatives parlementaires*

dépenses, les énormes dépenses reliées à l'entretien d'un jeune dans un établissement correctionnel.

J'ignore ce qu'il faut faire pour sensibiliser les Canadiens à ce problème, mais nous devons commencer au Parlement, et c'est pourquoi je félicite la députée de Mission—Coquitlam. Plus nous en parlerons à la Chambre des communes, plus il suscitera de l'intérêt et, peut-être, des mesures seront-elles finalement prises. Entre temps, des enfants sont exploités, ils errent comme des hors-la-loi dans les rues de nos villes et trop peu est fait pour leur venir en aide.

Mais que faut-il faire? me demanderez-vous. Tout d'abord, bien cerner le problème. Beaucoup de gens le connaissent. Il n'y a pas un travailleur social au Canada qui n'a pas eu à s'occuper de cas d'enfants. La difficulté c'est de regrouper les renseignements et de s'en servir pour élaborer un programme d'intervention.

Voici un exemple qui illustre très bien la nature du problème. Gary Rosenfeldt et sa femme sont très actifs au sein d'un organisme appelé *Victims of Violence*. Ils ont témoigné devant les comités de la Chambre des communes à maintes reprises pour défendre la cause des enfants.

Je me souviens qu'un jour ils ont fait remarquer qu'il y a quatre ou cinq ans, il y avait au Canada un registre des automobiles et des navires disparus, mais qu'il n'existait aucun registre des enfants disparus. Autrement dit, nous les Canadiens nous nous inquiétons davantage de nos véhicules volés et disparus que des enfants disparus.

Au moins, nous avons remédié à la situation. Il existe maintenant un registre des enfants disparus. Nous avons aussi mis les forces policières en alerte, mais elles ne coopèrent parfois pas autant que je le souhaiterais compte tenu du rôle qu'elles ont à jouer. La police ne peut pas passer sous silence le problème des enfants disparus. Elle ne doit pas attendre pour intervenir que ceux-ci commettent des vols ou d'autres délits.

Sharon Rosenfeldt m'a écrit en octobre 1985, et je cite: «Notre pays a des fondations pour les droits des femmes et les droits de la personne, pour sauver les bébés phoques et les baleines, mais on n'apporte aucune aide pour retrouver les enfants disparus». Comme je l'ai dit, on a pris certaines mesures pour remédier à cette situation, mais il reste encore beaucoup à faire.

Je voudrais dire pour conclure que je reconnais et que je suis conscient que la motion proposée vise à promulguer une déclaration des droits pour les enfants. Mais, à mon avis, au coeur de cette motion, il y a la coopération fédérale-provinciale obligatoire dans ce domaine pour que nous ayons une base juridique pour traiter ce problème, puis l'apport de fonds publics, de fonds privés et de tout autre ressource pour résoudre ce problème. Tant qu'il y aura des enfants disparus dans les rues de notre pays, des gens vivront en marge des lois de notre société et ils souffriront, mais toute la société en pâtira.

**Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe):** Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'interviens aujourd'hui pour appuyer la motion de ma collègue de Mission—Coquitlam selon laquelle, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de négocier avec les provinces une sorte de grande alliance pour traiter la question d'une Déclaration complète des droits pour les enfants.

Cette motion est un indice des nombreux problèmes qu'éprouvent les enfants canadiens, mais elle permettrait au Canada de donner l'exemple à l'échelle internationale. Tous les pays pourraient nous imiter quant à la façon dont nous traitons nos enfants et au type de ressources que nous leur attribuons.

Vous savez sans doute, monsieur le Président, que le Canada a accepté de parrainer, de concert avec l'Égypte, le Mali, le Mexique, le Pakistan et la Suède, le sommet sur l'enfance qui aura lieu à New York, les 19 et 30 septembre prochains.

L'adoption de cette motion par la Chambre ne manquera pas de rehausser le prestige du Canada à l'échelle internationale. Je voudrais d'abord parler de cet aspect international, car l'adoption de cette motion montrerait à la communauté internationale que le Canada se préoccupe de ses enfants.

Comme on l'a dit dans des discours précédents, la chose n'est pas évidente, on parle beaucoup, mais on agit peu en ce qui concerne la condition des enfants au Canada.

En politique, les enfants n'ont pas voix au chapitre, car ils ne votent pas. Ils n'ont pas de pouvoir politique. À mon avis, un nombre croissant de Canadiens sont en train de découvrir ce que c'est que d'être politiquement sans défense. Il est fort malheureux que le Canada n'ait pas